

- 3 FEV. 2022

DG		MAIRE	
ST		ELUS	
FINANCES		PM	
COM			
RH			



MAIRIE DE MARSEILLAN
1 RUE DU GENERAL DE GAULLE
34340 MARSEILLAN

Vos références : Votre lettre du 13/12/2021
Nos références : DGCV/DS/AC/2022-72
Dossier suivi par : Axel CANTON
axel.canton@ville-agde.fr

Direction de l'Aménagement durable et du Foncier - Service Foncier
Objet : Projet de modification numéro 4 du PLU de Marseillan

Agde, le - 1 FEV. 2022

Monsieur l'adjoint,

Je fais suite à votre courrier visé en référence par lequel vous avez notifié pour observations éventuelles le projet de modification numéro 4 du PLU de Marseillan.

Après analyse, je vous confirme que ce projet n'appelle aucune remarque de la part de la Commune d'Agde.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'adjoint, mes sincères salutations.

Monsieur Gilles D'ETTORE
Le Maire

